

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 juin 2014

DATE DE CONVOCATION : 19 juin 2014

N°2014-06-04

Conseillers en exercice : 66
Conseillers titulaires et suppléants présents : 74
Conseillers votants : 60
Dont pouvoirs : 3

Pour : 60
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2014 et le 26 juin à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Saint Palais du Né, sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Marie-Hélène GOUFFRANT remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : M. GIRARD Guy - **AUBEVILLE** : M. MONNET Lionel - **BAIGNES** : Mme BOUCHER-PILARD Maryse, M. DELETOILE Gérard, M. BAUDET Pierre - **BARBEZIEUX** : Mme SWISTEK Florence, Mme DELPECH DE MONTGOLFIER Anne, Mme LELIEVRE Dominique, Mme HUGUET Séverine, M. MEURAILLON André, M. DELATTE Benoit - **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique - **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky - **BERNEUIL** : M. ARSICAUD Jean-Marie - **BLANZAC-PORCHERESSE** : Mme GRENOT Marie-Pierre, M. SALLEE Jean-Philippe - **BOISBRETEAU** : M. TETOIN Gaël - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre - **BROSSAC** : Mme SOULARD Annick, M. MAUDET Didier - **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe - **CHAMPAGNE VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène - **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique, M. BOUTIN Christian - **CRESSAC ST GENIS** : M. MAUGET Bernard - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre - **JURIGNAC** : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - **LACHAISE** : BONNAUD Pascal - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. DESMORTIER Joël - **LAMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MAINFONDS** : M. BARBOT Jean-Pierre - **MONTCHAUDE** : M. BERGEON Frédéric, M. HERAULT Gabriel - **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PEREUIL** : M. VERGNION Philippe - **PERIGNAC** : Mme EDELY Françoise, M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude - **SAINT AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT BONNET** : M. BUFFARD Georges - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LEGER** : Mme ROCHAIS Anne Marie - **SAINT MEDARD** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINT PALAIS DU NE** : M. DUBROCA Allain - **SAINTE SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. NAU Jean-Louis - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky, Mme DUMONTET Jocelyne - **VIGNOLLES** : Mme POIRIER Sylvie.

Etaient présents sans droit de vote :

M. PRISSET Christian, Mme IMBERT Pascale, M. BERNATET Rolland, M. CHAPUZET Jean-Paul, Mme GARNAUD Janine, Mme GALLAIS Denis, M. GUILLON Jean-Jacques, Mme MONTAUT Martine, M. NEBOUT Franck, Mme MARTINEAU Françoise, Mme BAUDINAUD Virginie, M. RAUTUREAU Jean-Michel, M. LE PAPE Pascal, M. FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. BLUTEAU Jacky, M. HILLAIRET Joel.

Pouvoirs :

Mme GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoit (Barbezieux), M. GUERN Joël (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux), M. DEAU Loïc (Reignac) a donné pouvoir à M. CHABOT Jacques (Ladiville).

N°4 – Objet : Création d'un poste de professeur territorial d'enseignement artistique hors classe pour le conservatoire communautaire de Barbezieux

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente en charge de la commission Finances, Administration 2014_06_04-DE
Personnel

Regu le 30/06/2014

Madame la Vice-Présidente informe que la direction du conservatoire communautaire de Barbezieux est assurée à ce jour conjointement par un directeur administratif/pédagogique et un directeur artistique.

Compte tenu du départ à la retraite de Monsieur le directeur administratif et pédagogique à compter du 1^{er} octobre 2014, il a été décidé que les missions liées à la direction artistique et administrative/pédagogique seraient regroupées et gérées par le seul directeur qui sera recruté en remplacement.

Le recrutement du nouveau directeur a été effectué lors du jury du 7 mai 2014.

Cependant, ce nouveau directeur est titulaire du grade de professeur d'enseignement artistique hors classe, poste non inscrit au tableau des effectifs de la collectivité.

Conformément aux dispositions fixées à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, il est donc proposé de créer un poste de professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet.

De plus, la collectivité ne dispose pas de cadre permettant l'attribution de primes pour le cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique.

Il convient de délibérer également sur la mise en place d'un régime indemnitaire uniquement pour cet agent, et compte tenu de ses missions spécifiques, à savoir :

- une indemnité de suivi et d'orientation des élèves (décret n°93-55 du 15/01/1993 ; arrêté du 15/01/1993), part fixe et part modulable,
- une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (décret n°2002-63 du 14/01/2002), attribuée exclusivement aux professeurs chargés de direction.

Vu le tableau des effectifs,

Oùï cet exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte la proposition de création de poste présentée ci-dessus ;
- Modifie le tableau des effectifs de la CdC4B sud Charente ;
- Adopte la mise en place de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (décret n°93-55 du 15/01/1993 ; arrêté du 15/01/1993), part fixe et part modulable, ainsi que de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (décret n°2002-63 du 14/01/2002), attribuée exclusivement aux professeurs chargés de direction ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Président de fixer le taux individuel et donc le montant de la prime allouée et de signer tous les documents nécessaires à sa mise en application dès son arrivée, la somme étant inscrite au Budget Primitif 2014 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président

Reçu en Sous-Prefecture le : 30 juin 2014

Publié ou notifié le : 01 juillet 2014

Touvérac, le 01 juillet 2014

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 27 juin 2014

le Président,
Jacques CHABOT.

